

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212105019-20221117-D2022_074-DE

SLOW

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 novembre 2022

Délibération du conseil municipal n°2022-074

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : Le 29 octobre 2022

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT – Mme Nicole FILLON - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER - M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : 0

Pouvoir de :

M. Jérémie BARDET à Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER
Mme Pauline CANARD à M. Philippe CHAUCHOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages possibles : 14

OBJET : EPREUVE CYCLISTE « LA CÔTE D'OR CLASSIC JUNIORS 2023 » - SUBVENTION

Considérant le projet de la Pédale Semuroise, d'organiser une épreuve cycliste fédérale juniors les 15 et 16 avril 2023, constituant la deuxième manche de la Coupe de France U19, avec le départ d'une épreuve à Pouilly-en-Auxois ;

Considérant les besoins logistiques pour organiser cette course accueillant des équipes sélectionnées dans 14 régions (avec les Outre-mer) ainsi que 3 clubs locaux et 4 pays étrangers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212105019-20221117-D2022_074-DE

SLO

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 novembre 2022

Délibération du conseil municipal n°2022-074

- 1) Verser une subvention de 1 250€ à l'association La Pédale Semuroise, de Semur-en-Auxois ;
- 2) Inscrire les crédits au budget.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Eric PIESVAUX

Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN